

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Le 20 juin 2019 à 20h00

(Salle du Conseil Communal - Administration communale de Sprimont)

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Jean-Luc BOZET	P	Emmanuel GATHY
A	Laure MALHERBE	A	Daniel COLIENNE
P	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
P	Claude ANCION	P	Bruno KHUAT DUY
P	Dimitri BAILLIEN	P	Yvon CROSSET
E	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYCKMANS
P	Alfred DEBARSY	E	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	P	Sylvie VERPOORTEN
P	Raphaël DEPOSSON	P	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	P	Alain HENRY de HASSONVILLE
E	Foyer Culturel	P	Yvette SEPULCHRE
P	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
P	Christine JAMINON	P	Philippe UBAGHS
E	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE

P	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Anne-Françoise DELVILLE		
Agents PCDR du GREOVA			
P	Alix EVRARD		
P	Isabelle DALIMIER		
P	Maud LACASSE		

Objet de la réunion

M. DELVAUX introduit la première réunion de la CLDR et souhaite la bienvenue à tous les membres. Nous entrons dans une seconde ODR (Opération de Développement Rural) : la présentation de l'analyse socio-économique (partie 1 du PCDR) et le Diagnostic Partagé (partie 3 du PCDR) ont été présentés et expliqués à l'ensemble de la commune durant les consultations citoyennes organisées en juin 2018 et février 2019. La partie 2 du PCDR a été établie durant la première partie (juin 2018) puisqu'il s'agit du retour de la population suite à l'analyse de la Commune (atouts-faiblesses). La partie 4, objet de ce jour, consiste à expliquer les objectifs de développement qui serviront de base pour les prochaines années.

Ordre du jour et déroulement de la réunion

1. Présentation des participants

Tour de table et présentation des membres de la CLDR.

2. Présentation du diagnostic partagé de la Commune de Sprimont par les agents de développement du GREOVA

Le PowerPoint présenté à la réunion est en ligne sur le site www.pcdr.be.

3. Présentation du tableau « Défis et Objectifs de développement du PCDR »

Ce tableau a été réalisé par les agents de développement sur base du diagnostic partagé établi pour la commune de Sprimont (*en pièce jointe du PV*).

Les trois grands défis pour la Commune sont :

- Identité : Sprimont souhaite préserver ses paysages et son côté rural tout en étant une Commune moderne, dynamique et tournée vers l'accueil des jeunes ;
- Connectivité : Sprimont souhaite être connectée et intégrée vis-à-vis des citoyens, des villages, des communes voisines, des associations, etc. Il est important de rappeler que les projets PCDR transcommunaux peuvent-être subsidiés jusqu'à 90%.
- Attractivité : Sprimont souhaite être attractive à tous niveaux et attirer un tourisme vert, diffus pour développer l'ensemble de ses attraits.

Les objectifs de développement sont plus précis et ont été imaginés suite au Diagnostic Partagé de la Commune. Ils reflètent la demande de la population. Attention, les

citoyens présents aux différentes réunions citoyennes étant peu nombreux, ces objectifs ne sont pas totalement fermés ; les projets qui découleront des groupes de travail peuvent s'écarter légèrement des objectifs mais doivent répondre aux défis. A titre d'exemple, le circuit-court et la transcommunalité n'ont pas été beaucoup abordés lors des réunions en juin 2018, pourtant ce sont des sujets qui intéressent de plus en plus de monde et qui sont facilement justifiables dans un PCDR.

4. Définition des Groupes de Travail (GT) selon les grandes thématiques

- Tourisme et Patrimoine ;
- Economie ;
- Environnement, Cadre de vie et Mobilité ;
- Vie socio-culturelle et associative.

Ces groupes commenceront, de manière individuelle, à partir de septembre. Au début, il s'agira surtout d'imaginer des projets pour la Commune, de se renseigner sur la faisabilité et d'imaginer le rouage. Au fur et à mesure où les projets se préciseront, il se peut que des groupes se rejoignent car ils atteignent le même but (par exemple : si vous souhaitez développer une promenade balisée proche du centre de Sprimont, il s'agit aussi d'attirer le tourisme dans les magasins et les restaurants du centre – environnement, tourisme, économie). Les projets seront présentés à la CLDR et cette dernière votera pour les projets qui entreront dans les lots 0, 1, 2 et 3 du PCDR.

Il est nécessaire de rappeler que l'inscription aux groupes de travail est libre : vous pouvez participer à toutes les réunions ou sélectionner en fonction de vos envies, de vos centres d'intérêts. Un citoyen peut également être membre de la CLDR et membre d'un ou plusieurs groupe(s). Cette option est privilégiée car elle permet de défendre soi-même ses projets lors des réunions CLDR.

Lorsque les projets seront précis, ils seront classés selon les différents lots du PCDR : 0, 1, 2 et 3. Ce classement s'effectue selon le programme de réalisation, le coût des projets et les montants subsidiés.

Même si de beaux projets tenant à cœur aux membres de la CLDR sont en lot 1, ils ne se réaliseront peut-être pas au vu des finances de la Commune, de l'actualité à ce moment, des opportunités, etc. L'objectif n'est pas de baisser les bras avant le début de l'élaboration des projets mais de ne pas y croire trop vite, au risque d'être déçu. La Commune a un budget à respecter et ne peut se permettre des dépenses folles même si les projets sont plus qu'utiles à la société.

5. Questions-réponses sur les points suivants :

Le PCDR

C'est un processus de participation citoyenne ; les projets PCDR s'intègrent dans une réflexion stratégique à court, moyen et long terme dans le cadre d'un plan global de développement ; ils font l'objet d'un co-financement avec les différents pouvoirs subsidiants (Développement Rural, Infrasports, Commissariat Général du Tourisme, Espaces verts, Patrimoine, etc.). Chaque projet est analysé et est divisé entre ces différents pouvoirs en fonction de leurs champs d'actions. Ces subsides peuvent aller

jusque 90% pour des projets transcommunaux. Pour les projets communaux, il s'agit de 80% maximum.

CLDR et CCATM

La CCATM se concentre sur l'aménagement du territoire et sur la mobilité. Elle a également pour objet d'analyser certaines demandes de permis (écarts, dérogations) ; l'avis de la CCATM est intégré dans le dossier de demande de permis à introduire au Service de l'urbanisme.

La CLDR, quant à elle, se concentre sur l'aspect rural de la Commune. La mobilité peut entrer en compte mais de manière minimale. Nous pouvons citer l'exemple d'Aywaille qui rénove actuellement son centre de manière conviviale et qui intègre des modifications au niveau de la mobilité.

Attention, la Commune, via ses différentes commissions, ne peut intervenir que sur des routes/propriétés communales.

Un membre de la CLDR, agriculteur et forestier souligne le fait que Sprimont est considéré comme une commune rurale et qu'il est le seul représentant de ce secteur d'activité.

Les Groupes de travail

Les membres de la CLDR et les citoyens seront invités à participer aux différents groupes de travail par différents moyens. Tout d'abord, un mail sera envoyé à toutes les personnes qui ont participé aux réunions citoyennes de juin 2018 et février 2019. Ensuite, un article paraîtra dans le prochain bulletin communal. Ces groupes débuteront en septembre et connaîtront des évolutions individuelles en fonction de l'avancée de chacun. Dans quelques mois, certains groupes se rassembleront en fonction des projets choisis. A chaque rencontre, les groupes recevront un PV, il n'est, dès lors, pas obligatoire d'être présent à toutes les réunions.

Questions de sécurité et de mobilité

M. L. DELVAUX précise que la Commune ne peut pas intervenir sur les routes régionales ; néanmoins, de nombreuses actions sont réalisées chaque année en parallèle au PCDR et cela dans tous les secteurs ; par exemple, Mme DOCTEUR (SPW, Mobilité et Infrastructures) effectue deux fois/an un tour de la commune et sur base de son PV, des dispositions sont prises. M. L. Delvaux précise aussi que un radar préventif mobile « *nouvelle génération* » à l'énergie solaire a été acquis.

M. A. DEBARSY, commissaire, expose la problématique difficile de la mise en place d'un passage pour piétons rue du Centre qui n'est pas autorisé par le SPW alors que les conditions semblent favorables à cette installation. M. ANCIEN répond à cette intervention en signalant que plusieurs demandes ont été émises pour la mise en place de ce passage mais qu'il n'a jamais obtenu de réponse positive au vu des distances demandées (excessives).

Première ODR

Mme A. EVRARD informe les membres de la CLDR que la deuxième ODR ne va pas combler les manques de la première. Dans le cadre de la première ODR, des projets ont été réalisés en lot 0 (projets demandant peu de moyens financiers) et d'autres en lot 1 (projets réalisés avec l'aide d'un financement du Développement rural). Il est important de noter que le premier PCDR a été approuvé il y a 10 ans et que les besoins de la Commune ont changé.

Quelques exemples de projets réalisés en lot 0 :

- Local ONE ;
- Journée d'accueil des nouveaux citoyens (2009);
- Conseil communal des Jeunes (2010).

Les projets de la première ODR :

- Revalorisation du centre de village de Louveigné (le projet est toujours en cours : il reste 500.000 € pour l'aménagement du centre qui attend l'acceptation du projet par le SPW) ;
- Aménagement d'une plaine multisports (subside Infrasports) ;
- Crapauduc à Wachiboux ;
- Aménagement du centre de Damré et liaison du CIP et du CFS (en attente du CGT pour le prolongement de la ligne).

La réunion se clôture à 22h.